

Étude du marché et de la cartographie des parties prenantes de la chaîne de valeur du blé au Sénégal



Contents

Liste des acronymes	3
RESUME	4
I. INTRODUCTION.....	6
1.1 Historique de la production et de la recherche/développement de la filière blé au Sénégal	6
1.2 Acteurs impliqués dans le développement de la filière blé au Sénégal.....	9
1.3 Cartographie des acteurs de la chaîne de valeur blé au Sénégal.....	10
1.4 Approches de développement de la filière blé dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.....	11
2 LE MARCHE DU BLE AU SENEGAL	13
3 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DU BLE AU SENEGAL	14
4 LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DU BLE AU SENEGAL	20
5 LE MARCHE DES PRODUITS DERIVES DU BLE.....	22
6 CONCLUSION.....	24
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	26
BIBLIOGRAPHIE.....	27

Liste des acronymes

ADEPME	Agence pour le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
BIS	Blé Irrigué du Sénégal
DER/FJ	Délégation à l'Entreprenariat Rapide pour les Femmes et les Jeunes
DRDR	Direction Régionales du Développement Rural
EUCORD	European Cooperative for Rural Development
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GMD	Grands Moulins de Dakar
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
FNBS	Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal
MAERSA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement rural et de la Souveraineté alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAF	Programme d'Autonomisation des Femmes
PNB	Programme National Blé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBS	Regroupement des Boulangers du Sénégal
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal

RESUME

Le blé, céréale cultivée pour son grain, est un aliment de base dans plusieurs régions du monde. Selon la FAO, **la production mondiale de blé se situait autour de 777 millions** de tonnes, en 2021, soit près de 28% de la production totale de céréales, bien devant le riz.

En Afrique, l'on a observé, au fil des années, que les possibilités d'étendre la culture du blé sur le Continent africain étaient grandes du fait, surtout, de la **découverte de nouvelles variétés à rendements élevés** dont les moyennes qui se situaient entre 2 et 3 tonnes, pouvaient atteindre des pics de 4 à 5 tonnes, selon les études préliminaires, réalisées sur le blé. Ce faisant, malgré des contraintes dues aux climats contrastés et bien d'autres facteurs, il a été relevé que le développement de la culture du blé était bien possible dans l'Ouest Sahélien.

Au Sénégal, la culture du blé n'est pas très ancienne, en raison des conditions climatiques qui ne sont pas très favorables. Cependant, au cours des années 70, des initiatives visant à introduire la culture du blé, y ont été prises, dans le but de diversifier la production agricole et de réduire la dépendance à l'importation de cette céréale.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), **le Sénégal a importé, 897 798 tonnes de blé, en 2023, pour une valeur de 308 459 000 USD** soit l'équivalent 186 910 000 000 de francs CFA. Selon la Fédération nationale des Boulangers du Sénégal, les importations sénégalaises de blé sont estimées à 840 000 tonnes, en 2024.

Au Sénégal, la culture du blé trouve son importance dans l'utilisation du produit (i) pour la consommation humaine, (ii) l'alimentation animale et (iii) les usages industriels. Pour en tirer le maximum de profits et placer le Sénégal dans la trajectoire de la **souveraineté alimentaire, un Programme National Blé**, visant à couvrir la moitié des besoins du pays, à l'horizon 2035, est mis en œuvre par le Gouvernement sur la période 2022-2025.

EUCORD propose de soutenir l'émergence de la chaîne de valeur du **blé irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal** à travers une intervention qui améliorera de 20% les revenus d'au moins 2 000 petits exploitants agricoles (dont 40% de femmes) et les revenus de 1 000 membres de groupements de transformateurs (95% de femmes) de 10% sur 3 ans. Cette démarche se situe dans le cadre de l'objectif du gouvernement de réduire d'au moins 40%, les importations sénégalaises de blé, sur la période 2024-2028.

A l'instar du Sénégal, bien **des pays d'Afrique de l'Ouest**, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria ont introduit la culture du blé dans leur agriculture pour diverses raisons dont les deux principales sont **la réduction de la dépendance aux importations et la sécurité alimentaire des populations**. En effet, dans tous ces pays, la consommation de produits dérivés du blé, notamment le pain, les pâtes et la semoule de blé connaît des niveaux élevés, ce qui donne lieu à des importations colossales.

De ces exemples, la leçon à tirer est que la culture du blé est en développement, dans la sous-région ouest africaine et que **le Sénégal a tout à gagner en développant son potentiel de production** basé sur la disponibilité des terres et de l'eau, tout le long de la Vallée du Fleuve Sénégal, sur l'expertise technique disponible au sein de l'ISRA, sur l'appui de partenaires comme l'ONG EUCORD, sur des acteurs engagés, regroupés autour de l'Association des producteurs de blé et de l'Opérateur privé Sunu blé.

Le marché sénégalais du blé est, essentiellement, composé de **blé importé**. La consommation annuelle de blé, par habitant, est passée de 27 kilogrammes, en 2002 à 42 kilogrammes, en 2020, soit une augmentation de 56%, en l'espace de 18 années, montrant clairement **l'évolution des habitudes alimentaires** en faveur des produits dérivés du blé et augmentant, ainsi, les importations.

En revanche, la production de blé sénégalais, qui connaît un début très timide pourrait connaître un niveau de développement considérable grâce à **l'organisation et le développement de la filière semencière**. En effet, avec l'organisation des acteurs regroupés en Association de producteurs de blé autour d'un Opérateur privé dénommé Sunu Blé, d'une part, l'appui de l'ISRA et de l'ONG EUCORD avec son Programme Blé Irrigué du Sénégal, d'autre part, la filière semencière de blé pourrait passer de 40 tonnes, en 2023-2024, à 400 tonnes, en 2024-2025.

En conclusion, bien que la production locale de blé au Sénégal en soit à ses débuts, les initiatives en cours, notamment dans la région de Saint-Louis, montrent **un potentiel prometteur**. Avec un soutien adéquat et des investissements ciblés, le Sénégal pourrait progressivement réduire sa dépendance aux importations et développer une filière blé sénégalais durable.

Au Sénégal, les acteurs de la transformation du blé sont organisés en groupements, associations et sociétés industrielles ou minoteries. A l'échelon le plus bas on trouve **les groupements de femmes, acteurs de la transformation artisanale**. Souvent organisé en Groupement d'Intérêt Economiques (GIE), les groupements de femmes jouent un rôle clé dans la chaîne de valeur du blé.

su Les unités industrielles mettent sur le marché sénégalais, divers produits dérivés du blé, notamment la farine de blé, utilisée par les boulangeries et les pâtisseries, la semoule de blé dure destinée à la production de pâtes alimentaires et le son de blé destiné à l'alimentation animale. En 2023, sur les 897 798 tonnes de blé importé, la farine de blé en constitue les 80%, soit les 718 238 tonnes, le son de blé, les 20%.

Les autres acteurs de la transformation de la filière sont les boulangers, regroupés au sein deux organisations dénommées la Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS), et le Regroupement des Boulangers du Sénégal (RBS) est la 2^{ème} organisation qui regroupe une partie des boulangers établis dans le pays

Le marché du pain : au Sénégal, on consomme, en moyenne, **12 millions de baguettes de pain, par jour**, fabriquées à partir de la farine de blé tendre importée. En moyenne, chaque sénégalais, parmi les 18 millions d'habitants que compte le pays, consomme l'équivalent de 237 baguettes de pain, par an.

Le marché de la biscuiterie : le marché de la biscuiterie, au Sénégal, est en croissance avec un taux lié, surtout, à la démographie et qui se situe entre 4 et 6%. La plus grosse contrainte observée dans la production du biscuit est celle des intrants, particulièrement, la farine de blé tendre qui est l'intrant de base, représentant les 80% du produit et le sucre blanc cristallisé.

Le marché des pâtes alimentaires : au Sénégal, le marché des pâtes courtes, notamment celui des coquillettes, du vermicelle, des torsades et celui du mohamsa, est porteur. A l'inverse, celui des spaghettis, ne l'est pas, en raison des importations sauvages du produit, en dehors des circuits traditionnels, par les acteurs du secteur informel avec lesquels, il est difficile d'entrer en compétition sur un marché.

Le marché de la farine de blé : fabriqué à partir des 897 798 tonnes de blé importé, en 2023, des pays, susmentionnés, **le marché sénégalais de la farine de blé est d'environ 718 238 tonnes que se partagent les sept (7) minoteries recensées dont les cinq (5) produisent les 98%, répartis entre la boulangerie (90%), la biscuiterie (5%), les 5% restant sont utilisées par les ménages.** Cependant, on observe au Sénégal, la présence de deux (2) grandes catégories de farine de blé, notamment la farine boulangère et la farine pâtissière et une sous-catégorie de farine dénommée « farine composée », destinée à la fabrication de bouillons en cube qui intègrent 35% de farine dans sa composition.

Le marché de l'alimentation animale : Outre le marché de la farine de blé, il existe, au Sénégal, celui du son de blé, un sous-produit utilisé dans la production d'aliments pour animaux, essentiellement destinés au bétail et à la volaille. Le marché sénégalais de l'alimentation animale est estimé à 150 000 tonnes pour l'alimentation du bétail et 100 000 tonnes, pour l'alimentation de la volaille, soit un total de 250 000 tonnes.

Face à cette situation de dépendance à des importations de blé et de ses produits dérivés, il convient de **réfléchir à des solutions hardies pouvant permettre l'émergence, au Sénégal, d'une filière blé compétitive** permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire assigné au Programme national blé mis en œuvre à partir de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Aujourd'hui, la situation économique du Sénégal impose la mise en œuvre d'un programme permettant de réduire « la dépendance de l'extérieur pour l'approvisionnement du pays en blé », dans la mesure où le contexte mondial est favorable, le matériel végétal est de plus en plus disponible, les conditions climatiques offrent des possibilités et les terres aménageables en culture de blé existent. Par ailleurs, **la volonté politique** est, également, affichée, puisque la souveraineté alimentaire est au centre de l'Agenda Sénégal Vision 2050.

I. INTRODUCTION

1.1 Historique de la production et de la recherche/développement de la filière blé au Sénégal

Le blé, céréale cultivée pour son grain, est un aliment de base dans plusieurs régions du monde. Selon la FAO, la production mondiale de blé se situait autour de 777 millions de tonnes, en 2021, soit près de 28% de la production totale de céréales, bien devant le riz.

En Afrique, la situation de crise mondiale de tous les secteurs économiques a été aggravée, particulièrement au Sahel, par deux fléaux conjoncturels, notamment, la sécheresse et la famine, depuis 1973. Le blé est introduit en Afrique de l'Est au XXe siècle par des missionnaires. Cependant, sa production est restée très faible. En effet, en 1975, elle était de 8,15 millions de tonnes, seulement, ce qui représentait 2,2 % de la production mondiale. En revanche, les besoins ont connu une nette croissance, ce qui justifie, encore, les importations massives de blé, du fait de la consommation de pains et des produits dérivés du blé, surtout dans l'Ouest sahélien.

Au fil des années, l'on a observé que les possibilités d'étendre la culture du blé sur le Continent africain étaient grandes du fait, surtout, de la découverte de nouvelles variétés à rendements élevés dont les

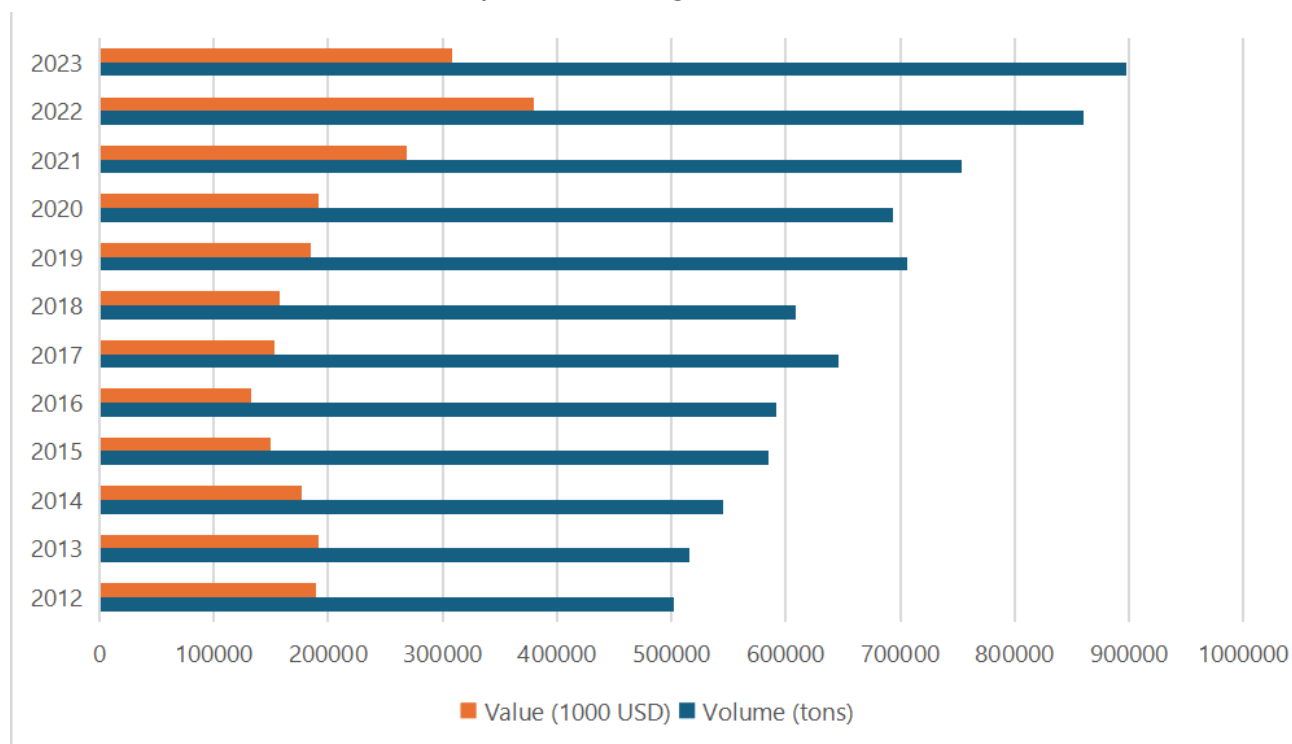
moyennes qui se situaient entre 2 et 3 tonnes, pouvaient atteindre des pics de 4 à 5 tonnes, selon les études préliminaires, réalisées sur le blé. Ce faisant, malgré des contraintes dues aux climats contrastés et bien d'autres facteurs, il a été relevé que le développement de la culture du blé était bien possible dans l'Ouest Sahélien.

Fort de ce constat, le Sénégal, le Burkina Fasso, le Tchad, le Nigéria, le Kenya, l'Egypte et la Tanzanie vont se lancer dans la culture du blé, considérée comme une céréale pouvant permettre de résoudre le problème de la faim dans les pays sinistrés par la sécheresse.

Au Sénégal, la culture du blé n'est pas très ancienne, en raison des conditions climatiques qui ne sont pas très favorables. Cependant, au cours des années 70, des initiatives visant à introduire la culture du blé, y ont été prises, dans le but de diversifier la production agricole et de réduire la dépendance à l'importation de cette céréale. Notons, à ce propos que, dans les années 70, la culture du blé n'a pas connu un grand succès, au Sénégal, en raison des politiques conjoncturelles de l'époque qui n'ont pas favorisé son développement. Le Sénégal a plutôt continué de dépendre, largement, des importations de blé pour satisfaire la demande intérieure en produits à base de farine de blé.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), le Sénégal a importé, 897 798 tonnes de blé, en 2023, pour une valeur de 308 459 000 USD soit l'équivalent 186 910 000 000 de francs CFA. Selon la Fédération nationale des Boulangers du Sénégal, les importations sénégalaises de blé sont estimées à 840 000 tonnes, en 2024.

Volume et valeurs des importations sénégalaises de blé de 2012 à 2023



Source : FAO

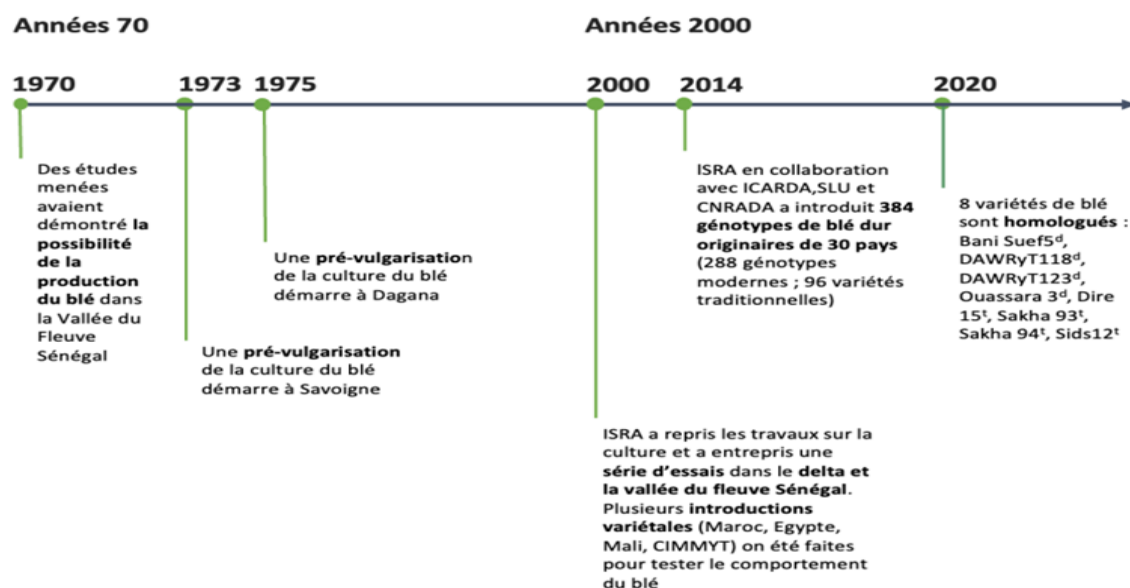
Les principaux fournisseurs de blé du Sénégal sont la France (36,86%), la Russie (36,30%), la République de Lituanie (16,27%), la Pologne (6,44%) et la République de Lettonie (2,95%).

Déjà avec la baisse des rendements due au changement climatique et à la diminution de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides voulue par les populations, notamment en Europe, le prix du

blé a, considérablement, augmenté et les pays au sud du Sahara dont le Sénégal font face, de nos jours, à une facture d'importation de plus en plus lourde, entraînant une forte pression sur la balance commerciale, déjà lourdement déficitaire.

Pour rappel, le Sénégal avait déjà entrepris, au cours des années 70 des études visant à introduire la culture du blé en vue de satisfaire les besoins en consommation de produits dérivés de la farine de blé, d'une part, de réduire ses importations de blé, deuxième céréale la plus consommée, après le riz, d'autre part.

Évolution de la recherche sur le blé au Sénégal



Source : Publication ISRA (Mardi du BAME)

Ainsi, après une suspension des travaux de recherches sur la culture du blé, dictée par une conjoncture économique défavorable, les travaux ont repris, en 2005, avec des essais dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal. Elles ont été poursuivies, en 2014, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités de production de semences, pour faire face aux changements climatiques, ensuite, avec un Programme national Blé, initié, avec la mise en œuvre du Programme agricole 2023-2024, en vue de ;

- Réduire la vulnérabilité du Sénégal aux chocs extérieurs, en particulier, les effets de la pandémie du COVID 19 et le conflit entre la Russie et l'Ukraine, par une réduction significative des importations ;
- Importer 500 tonnes de semences R2 d'Egypte et 80 tonnes de semences R1 du Mali, pour emblaver 3625 hectares dont les producteurs ont été identifiés, en octobre 2024, par une mission conjointe MAERSA-ISRA, en octobre 2024.

1.2 Acteurs impliqués dans le développement de la filière blé au Sénégal

Au Sénégal, la culture du blé trouve son importance dans l'utilisation du produit (i) pour la consommation humaine, (ii) l'alimentation animale et (iii) les usages industriels. Pour en tirer le maximum de profits et placer le Sénégal dans la trajectoire de la souveraineté alimentaire, **un Programme national blé**, visant à couvrir la moitié des besoins du pays avec le blé sénégalais à l'horizon 2035 est mis en œuvre par le Gouvernement sur la période 2022-2025, autour des cinq composantes, ci-dessous :

- Multiplication des semences ;
- Recherche d'accompagnement ;
- Transferts de technologies ;
- Institutionnalisation de la filière ;
- Mesures d'accompagnement.

Dans cette démarche, le Gouvernement est accompagné par d'autres initiatives, notamment celles d'un opérateur privé basé à Dakar, propriétaire d'une entreprise dénommée « la Boulangerie Jaune ». Cet acteur de la boulangerie ambitionne de développer la production de blé sénégalais en vue de rendre son pays moins dépendant de l'étranger et de créer des milliers d'emplois.

En outre, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en partenariat avec l'Agence pour le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (ADEPME), et l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), a mis en œuvre un programme pilote visant à appuyer la culture du blé afin d'aider à réduire l'insécurité alimentaire, le chômage des jeunes et l'inégalité entre les sexes.

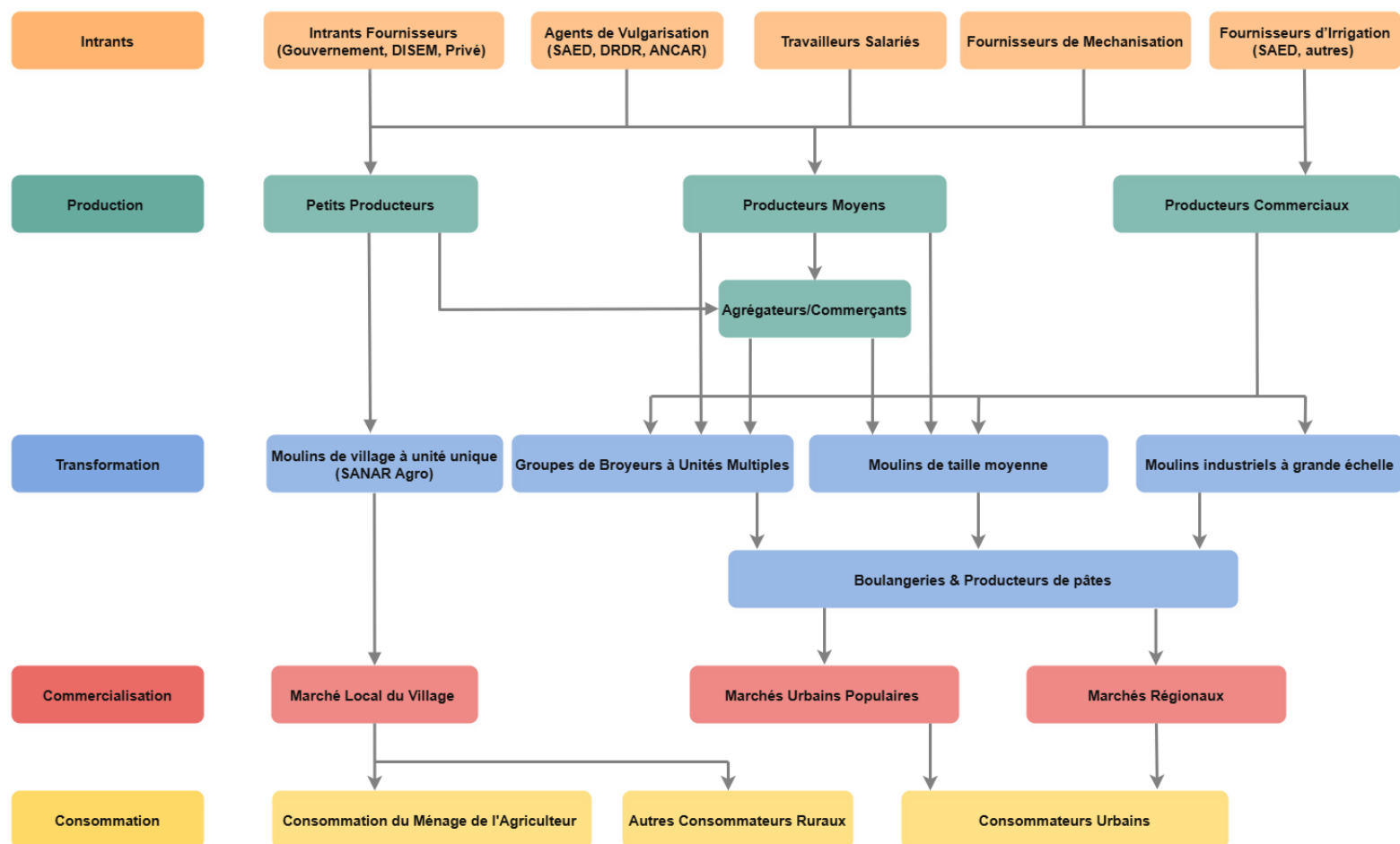
Enfin, l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) EUCORD, commanditaire de la présente étude, en relation avec l'ISRA et l'ADEPME, accompagne, également, le Gouvernement du Sénégal dans ses efforts de développement de la production sénégalaise de blé. En effet, l'ONG EUCORD met en œuvre, au cours de la période 2024-2027, le Programme Blé Irrigué Sénégal (BIS), financé par la fondation ACHMEA, dont l'objectif principal est de contribuer à la souveraineté alimentaire du Sénégal, notamment en céréales, à travers le développement de la production locale de blé, pour absorber progressivement les importations, lutter contre l'insécurité alimentaire et, ainsi, améliorer le niveau de vie des ménages ruraux.

EUCORD propose de soutenir l'émergence de la chaîne de valeur du blé irrigué dans la vallée du fleuve Sénégal à travers une intervention qui améliorera de 20% les revenus d'au moins 2 000 petits exploitants agricoles (dont 40% de femmes) et les revenus de 1 000 membres de groupements de transformateurs (95% de femmes) de 10% sur 3 ans.

Cette démarche se situe dans le cadre de l'objectif du gouvernement de réduire d'au moins 40%, les importations sénégalaises de blé, sur la période 2024-2028. L'initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie du Gouvernement visant à réduire la facture dédiée aux achats de blé à terme. Dans le cadre de cette ambition, les interventions de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) portent sur le développement et la fourniture en quantité suffisante de semences de blé adaptées aux conditions climatiques locales en vue de permettre la culture de la céréale dans le pays.

1.3 Cartographie des acteurs de la chaine de valeur blé au Sénégal

L'étude des acteurs de la chaine de valeur au Sénégal a donné lieu à la schématisation présentée ci-dessous composée de 5 maillons principaux à savoir : Les fournisseurs d'intrants, les acteurs de la production, les acteurs de la transformation, les acteurs de la commercialisation, les consommateurs. Les différentes catégories d'acteurs au sein de ces maillons sont présentées plus en détails dans les section III, IV et V du présent rapport. Des informations détaillées sont également présentées en annexe.



1.4 Approches de développement de la filière blé dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest

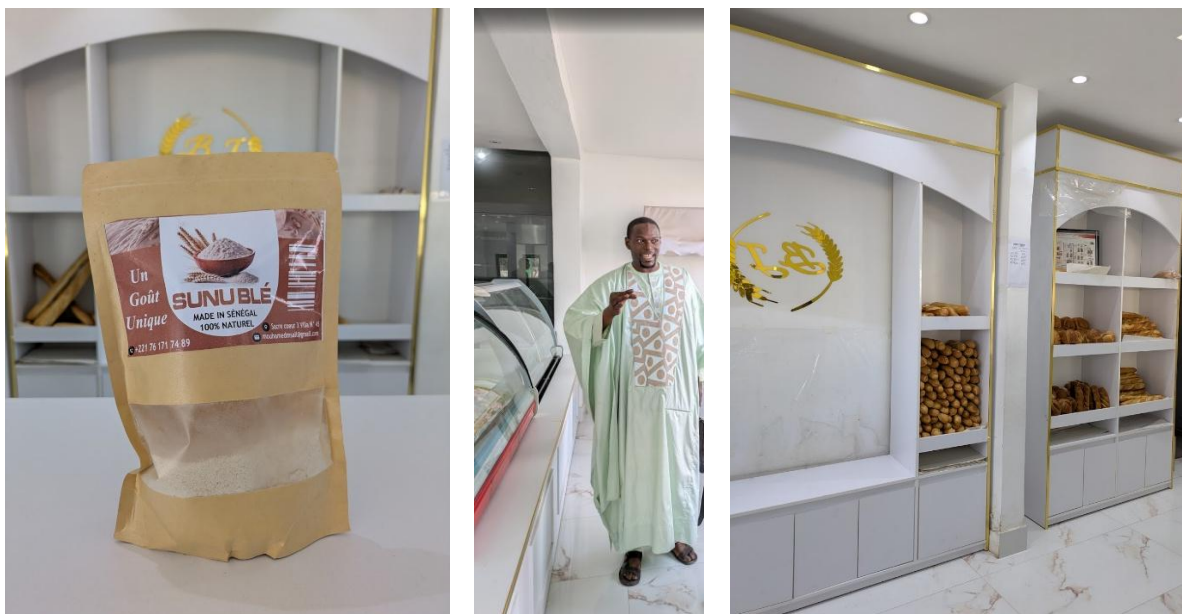
A l'instar du Sénégal, bien des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria ont introduit la culture du blé dans leur agriculture pour diverses raisons dont les deux principales sont la réduction de la dépendance aux importations et la sécurité alimentaire des populations. En effet, dans tous ces pays, la consommation de produits dérivés du blé, notamment le pain, les pâtes et la semoule de blé connaît des niveaux élevés, ce qui donne lieu à des importations colossales.

Au Mali, la production de blé stagne autour de 10 000 tonnes par an, alors que les besoins dépassent les 80 000 tonnes. Au Burkina Faso le Gouvernement a entrepris, depuis 2023, de relancer la production locale de blé avec comme objectif de remplacer ses importations de la céréale qui ont atteint, cette année, un volume de 270 329 tonnes. Cependant, la production obtenue, en 2024, n'est que de 250 tonnes. Cette volonté affichée de développer la production de blé dans ces Etats de l'Afrique de l'Ouest est soutenue par l'implantation de minoteries destinées à la transformation du blé importé en farine. Pour le Burkina Faso, l'objectif est, d'une part, de réduire, voire d'éliminer les importations de blé et, d'autre part, constituer des débouchés pour le blé produit dans le pays, ce qui devrait encourager les producteurs à s'engager davantage dans la production du blé dont le volume devrait atteindre les 6500 tonnes, en 2025, selon les autorités burkinabés.

Deuxième marché pour le blé en Afrique subsaharienne après l'Éthiopie, le Nigéria a affiché une consommation de 5,8 millions de tonnes de la céréale en moyenne entre 2020/2021 et 2022/2023, selon les données compilées par la FAO. Au Nigéria, la production de blé devrait s'établir à 135 000 tonnes en 2025/2026, selon les projections formulées par le Département américain de l'agriculture (USDA) dans son dernier rapport publié le 19 mars sur le marché céréalier de ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Cette prévision, si elle se réalisait, traduirait une hausse de 13 % par rapport à la récolte enregistrée au cours de la campagne précédente (120 000 tonnes). D'après l'USDA, cette perspective est à mettre en lien avec l'amélioration des rendements qui devraient augmenter de 7 % à 1,2 tonne par hectare sur l'ensemble du territoire grâce à l'adoption de semences améliorées. À cela s'ajoute l'expansion attendue de la superficie dédiée à la culture de la céréale, à 115 000 hectares, soit 15 000 hectares de plus que la campagne précédente.

De ces exemples, la leçon à tirer est que la culture du blé est en développement, dans la sous-région ouest africaine et que le Sénégal a tout à gagner en développant son potentiel de production basé sur la disponibilité des terres et de l'eau, tout le long de la Vallée du Fleuve Sénégal, sur l'expertise technique disponible au sein de l'ISRA, sur l'appui de partenaires comme l'ONG EUCORD, sur des acteurs engagés, regroupés autour de l'Association des producteurs de blé et de l'Opérateur privé Sunu blé. Ce dernier est en train de développer une approche chaîne de valeur avec les membres de l'Association des producteurs de blé avec lesquels il produit du blé, au Nord, dans la Vallée du Fleuve Sénégal, à partir de semences qu'il aide à produire. De cette production de blé, qu'il transforme en farine dans sa minoterie, sous la marque Sunu blé, il fabrique du pain et de la pâtisserie qu'il commercialise dans sa boulangerie, dénommée la «Boulangerie jaune» très connue à Dakar.



Moustapha Sall, fondateur de la marque de farine de blé Sunu « Made in Senegal » et de Boulangerie Jaune

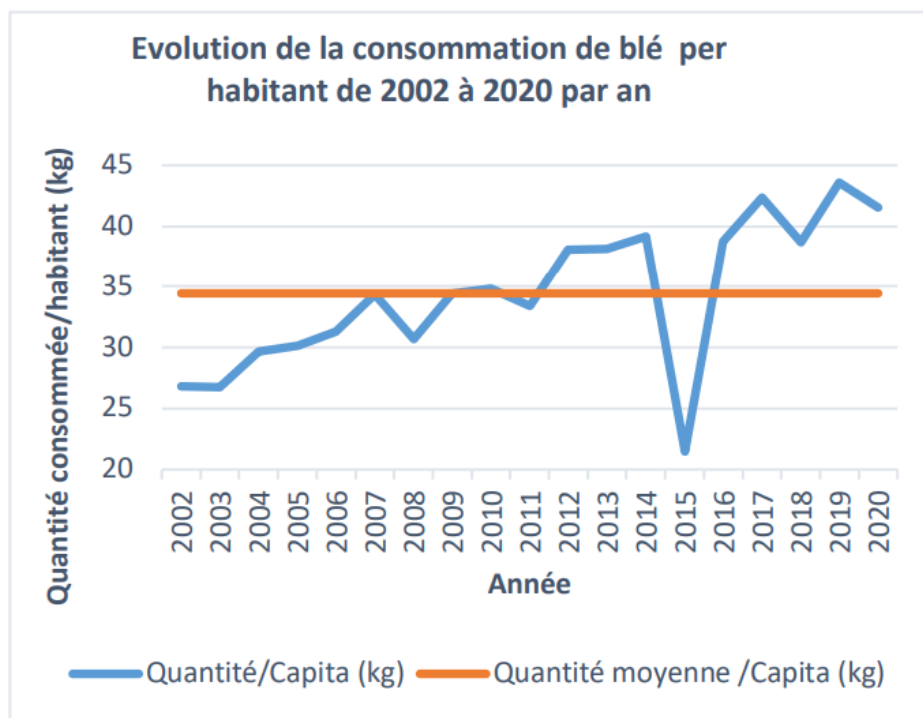
Acteur très engagé, cet opérateur a créé sur le site de la «Boulangerie jaune», une institution de formation dénommée « Ecole des métiers de la farine» au sein de laquelle des dizaines de jeunes sont formés, chaque année, dans les métiers de la boulangerie et de la pâtisserie.



Cours de formation des métiers de la farine organisés par la Boulangerie Jaune, février 2025

2 LE MARCHÉ DU BLE AU SENEGAL

Le marché sénégalais du blé est, essentiellement, composé de blé importé. La consommation de blé, par habitant, est passée de 27 kilogrammes, en 2002 à 42 kilogrammes, en 2020, soit une augmentation de 56%, en l'espace de 18 années, montrant clairement l'évolution des habitudes alimentaires en faveur des produits dérivés du blé et augmentant, ainsi, les importations. En effet, selon les statistiques de la FAO, on observe que ces dernières ont connu, au cours des cinq (5) dernières années, une évolution régulière à la hausse, passant de 706 642 tonnes, en 2019, à 897 798 tonnes, en 2023, après un léger fléchissement à 693 996 tonnes, en 2020, à cause du Covid 19.



Source : Faostat

En revanche, la production de blé sénégalais, qui connaît un début très timide pourrait connaître un niveau de développement considérable grâce à l'organisation et le développement de la filière semencière. En effet, avec l'organisation des acteurs regroupés en Association de producteurs de blé autour d'un Opérateur privé dénommé Sunu Blé, d'une part, l'appui de l'ISRA et de l'ONG EUCORD avec son Programme Blé Irrigué du Sénégal, d'autre part, la filière semencière de blé pourrait passer de 40 tonnes, en 2023-2024, à 400 tonnes, en 2024-2025.

Cette augmentation, très sensible, du volume de production attendu est justifiée par le développement de la production de semences certifiées qui a un effet d'entraînement très positif sur les superficies emblavées et, naturellement, sur la production de blé de consommation. Si cette tendance haussière venait à se maintenir, la filière blé du Sénégal pourrait connaître un développement exponentiel.

En conclusion, bien que la production locale de blé au Sénégal en soit à ses débuts, les initiatives en cours, notamment dans la région de Saint-Louis, montrent un potentiel prometteur. Avec un soutien adéquat et des investissements ciblés, le Sénégal pourrait progressivement réduire sa dépendance aux importations et développer une filière blé sénégalais durable.

3 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION DU BLE AU SENEGAL

Les acteurs actuels et potentiels de la production du blé au Sénégal

La culture du blé a été introduite au Sénégal depuis 1971, par des essais initiés à l'époque par la SAED au niveau de la zone de Guédé, près de Podor. Des centaines de variétés de blé y ont été testées.

Une pré-vulgarisation de la culture du blé avait même démarré en 1973 à Savoigne et à Dagana en 1975. Mais son adoption fut assez vite limitée puis abandonnée du fait, principalement, d'un manque de volonté politique affiché.

Depuis 2005 l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) a repris les travaux sur la culture et a entrepris une série d'essais dans le delta et la Vallée du fleuve Sénégal. Plusieurs introductions variétales (Maroc, Egypte, Mali, CIMMYT) ont été faites pour tester le comportement du blé.

En 2020, l'ISRA a fait homologuer huit variétés de blé dont 4 de blé tendre (Pendao, Hamat, Dire 15, Alioune) et 4 de blé dur (Haby, Amina, Fanaye, Dioufissa), (Résultats de la recherche sur la culture du blé au Sénégal, Dr Amadou T. SALL 2023).

Ces résultats probants et encourageants obtenus ont poussé les producteurs sénégalais à s'intéresser davantage à cette culture du fait de ses caractéristiques nutritionnelles mais aussi du niveau de rendement obtenu.

Le Gouvernement du Sénégal a également soutenu cette culture dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la recherche, à travers le Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST). En 2023, l'ISRA a obtenu un financement pour mettre en œuvre le projet intitulé « Diffusion de la culture du blé dans la Vallée du Fleuve Sénégal : test de démonstration pour l'adoption de 8 variétés adaptées ». Ces démonstrations ont ciblé une vingtaine de producteurs.

C'est ainsi qu'EUCORD s'est intéressé au potentiel de développement de la production du blé au Sénégal, à travers le projet initié en août 2024, dans lequel se déroule la présente étude. En préparation de la campagne de production de novembre 2024 à février 2025, EUCORD a mené plusieurs actions dans la vallée du fleuve Sénégal, dans les départements de Dagana et de Podor, qui ont conduit à identifier plusieurs acteurs, qui seront très certainement à la base de la constitution de la filière blé Sénégal et de sa sous composante semence.

Les acteurs identifiés au niveau de la production sont de six (6) types. Mis à part les producteurs de blés (grain et semences), on retrouve plusieurs structures d'appui qui participent au développement de la production du blé au Sénégal :

- les structures d'encadrement
- les structures de recherche
- les structures de financement
- les fournisseurs d'intrants
- les transporteurs.

Les producteurs de blé. Le profil moyen des agriculteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal potentiellement susceptibles de s'engager dans la culture du blé est majoritairement composé d'hommes (60 %) âgés de 20 à 65 ans. L'âge moyen est de 50 ans, avec 30 % de jeunes (<35 ans). Le principal revenu de ces agriculteurs provient de l'agriculture : principalement du riz, avec deux cycles de riziculture (double culture) pratiqués dans la vallée du fleuve Sénégal : (i) de mai à septembre/octobre (saison des pluies),

et (ii) de janvier/mars à mai/juillet (saison sèche chaude). La culture du blé se fait pendant la première moitié de la saison sèche froide, avec un cycle de 3 mois qui va approximativement du 15 novembre au 15 février. Durant cette période, le riz n'est pas cultivé et la plupart des terres (90 %) sont en jachère. Les 10 % restants sont utilisés pour l'horticulture comme la tomate, le piment, l'oignon, etc. pour lesquels les débouchés ne sont pas toujours assurés.

Les principales contraintes de ces acteurs à l'adoption de la culture du blé se situent à plusieurs niveaux:

- La technicité compte tenu de la nouveauté de la culture du blé
- Le besoin d'un encadrement rapproché
- Le choix des sols adaptés à la culture du blé (sols filtrants, non salés, bien aménagés avec un planage parfait)
- L'insuffisance de matériel de préparation du sol et de récolte etc.
- La disponibilité de la semence.

Suite à la première campagne de production de blé soutenue par EUCORD, un grand enthousiasme a été constaté au niveau de tous les producteurs rencontrés. Le blé, en effet, présente certains avantages qui rencontrent l'adhésion des producteurs :

- Il ne concurrence pas le riz, principale culture dans la zone, car ne se cultivant pas à la même période
- Il est environ deux fois moins exigeant en eau que le riz
- Sa culture, selon les producteurs est plus abordable
- Les opérations post récolte le concernant sont moins contraignantes
- Il entre dans leur alimentation
- Il produit plus de paille que le riz pour l'alimentation animale
- Les prix sur le marché sont motivants.

Les producteurs déjà sensibilisés à la culture du blé ont été choisis par EUCORD en partenariat avec l'ISRA pour conduire les champs écoles. Sept producteurs ont été accompagnés par EUCORD et l'ISRA pour la mise en place des sept (7) champs-écoles prévus en année 1 du projet Blé Irrigué Sénégalais (BIS) dans différentes localités de la Vallée du Fleuve Sénégal, à savoir : Bari diam, Thiago, Bokhol, Diagnioum, Diawar, Ross Béthio et Ndioum. Leurs présentations détaillées et caractéristiques sont données en annexe.

Autour de ces champs école, des champs satellites se sont mis en place. Après recensement, ils sont au nombre de dix-sept (17) dans le département de Dagana. Pour le département de Podor les producteurs recensés pour la production de consommation sont au nombre de quatorze (14).

En plus de ces producteurs des champs écoles, d'autres ont été identifiés en vue de la culture du blé, aussi bien pour la consommation que pour les semences. Il s'agit, dans le cadre de la production de consommation, pour le département de Dagana des producteurs cités en annexes, au nombre de vingt-deux (22).

Les producteurs de semences de blé. Pour les semences R1, ceux qui sont positionnés pour les semences niveau R1 sont au nombre de trois (3). Pour les semences R2, dans le département de Dagana, ils sont au nombre de cinquante et un (51). Voir les listes détaillées en annexe. Ceux qui sont recensés et qui s'intéressent à la production de semences niveau R2 dans le département de Podor sont au nombre de quarante-huit (48).

Pour la production de semences niveau R1, il existe d'autres acteurs. Nous en avons recensé cinq (5), à cheval sur plusieurs localités et sur des activités diversifiées, brassant souvent de grandes surfaces et se projetant sur plusieurs centaines d'hectares à court-termes.

Les structures d'encadrement

Il s'agit principalement de la SAED, de l'ANCAR, de la DRDR et des ONG, même si EUCORD est pour le moment la seule ONG internationale active dans le développement de la production du blé sénégalais.



Visite de suivi conjointe ISRA-SAED-EUCORD auprès d'un producteur en charge d'un champ de démonstration – Février 2025

La SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal) est un organisme public sénégalais. C'est la principale structure de développement rural du delta et de la vallée du fleuve Sénégal qui joue un rôle clé dans le développement agricole, particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal. Ses principaux rôles sont:

1. **L'aménagement des terres** : Elle est chargée de concevoir et de réaliser des infrastructures agricoles (digues, canaux, pistes, périmètres irrigués, etc.) pour permettre l'exploitation optimale des terres ;
2. **L'appui aux producteurs** : Elle accompagne les agriculteurs dans la mise en valeur des terres (formation, encadrement technique, accès aux intrants, conseil agricole...) ;
3. **La gestion de l'eau** : Elle joue un rôle crucial dans la gestion des ressources en eau pour l'irrigation, afin de sécuriser la production ;
4. **La promotion de l'agriculture irriguée** ;
5. **L'appui au développement local** : Elle soutient la création d'emplois, la structuration des organisations de producteurs, et le développement des infrastructures rurales.

La Direction Régionales du Développement Rural (DRDR) est une structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture. Elle joue un rôle central dans la mise en œuvre des politiques agricoles au niveau régional. Elle regroupe l'ensemble des services du ministère dans la région, afin de coordonner les actions de développement rural.

Ses missions principales sont la coordination et l'harmonisation des interventions agricoles. La DRDR assure la coordination et l'harmonisation de toutes les interventions dans le secteur agricole au niveau régional et départemental, en collaboration avec les **Services Départementaux de Développement Rural (SDDR) de Dagana et de Podor** qui sont ses **démembrements au niveau local**.

L'ANCAR (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural) au Sénégal a pour mission principale d'apporter un accompagnement technique et un soutien aux producteurs agricoles afin de favoriser l'amélioration de leurs pratiques, la productivité et la durabilité des systèmes agricoles. Elle joue également un rôle clé dans la diffusion des innovations agricoles et dans le renforcement des capacités des acteurs ruraux, en particulier les producteurs, à travers des formations, des conseils techniques et des initiatives de sensibilisation. Son siège dans la zone Nord est à Ndioum, département de Podor.

Ses principales missions sont:

- **Le Conseil agricole:** Fournir des conseils techniques aux agriculteurs pour améliorer leurs rendements et la gestion de leurs exploitations agricoles ;
- **La Diffusion des technologies agricoles :** Faciliter l'adoption de nouvelles technologies, pratiques agricoles et innovations pour améliorer la production ;
- **Le Renforcement des capacités des acteurs ruraux :** Former les producteurs et les autres acteurs du secteur rural sur des techniques de gestion durable des ressources et la valorisation des produits agricoles ;
- **Le Soutien à la commercialisation :** Assister les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés.

L'ANCAR œuvre pour le développement de l'agriculture sénégalaise, en soutenant directement les producteurs et en contribuant à la mise en œuvre des politiques agricoles du gouvernement. C'est un partenaire essentiel et incontournable dans le cadre de la vulgarisation du blé.

Les principaux contacts des structures d'encadrement, par rapport au projet Blé Irrigué Sénégal se trouvent en annexe.

Les structures de recherche. Il s'agit principalement de l'ISRA, qui s'occupe de la recherche agricole en général et du blé en particulier. **L'ISRA (Institut Sénégalais de Recherche Agricole)** est l'un des principaux organismes de recherche au Sénégal, chargé de mener des recherches scientifiques et techniques dans le domaine de l'agriculture. Son rôle est crucial pour l'amélioration des performances agricoles, la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que le développement de solutions innovantes pour répondre aux défis de l'agriculture moderne au Sénégal. Il a joué un rôle de premier plan dans la mise au point de variétés de blé adaptés au Sénégal et dans la sous-région. Ces variétés inscrites dans le catalogue de la CDEAO sont au nombre de huit (8) ; quatre (4) de blé tendre (Pendao, Hamat, DIRE 15 et Alioune)) et 4 de blé dur (Haby, Amina, Fanaye, Dioufissa)

Ses principales missions sont :

- **La Recherche scientifique et technique :** Il mène des recherches fondamentales et appliquées sur divers aspects de l'agriculture, notamment la génétique, la phytopathologie, l'agronomie, l'élevage, et la gestion des ressources naturelles ;

- **Le Développement de nouvelles variétés** : Il travaille sur la création de nouvelles variétés de cultures agricoles (céréales, légumineuses, fruits, etc.) adaptées aux conditions climatiques locales et résistantes aux maladies ;
- **L'Amélioration des techniques agricoles** : Il développe et teste de nouvelles pratiques agricoles visant à augmenter la productivité, améliorer la gestion des sols, réduire l'usage des produits chimiques, et promouvoir l'agriculture durable ;
- **La Formation et diffusion des résultats de recherche** : Il participe à la formation des chercheurs, des techniciens agricoles et des producteurs. Il veille également à la diffusion des résultats de la recherche vers les acteurs agricoles, afin d'assurer l'application pratique des innovations ;
- **La Réponse aux enjeux du changement climatique** : Il est impliqué dans la recherche sur l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique, en développant des stratégies pour une meilleure résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques ;
- **Les Partenariats avec d'autres institutions** : Il collabore avec d'autres institutions nationales, internationales, des universités, ainsi que des organisations agricoles et des partenaires au développement pour renforcer les capacités de recherche et d'innovation dans le secteur agricole ; c'est dans ce cadre qu'il a noué un partenariat avec EUCORD et l'ADEPME en vue de la vulgarisation du blé dans la vallée du fleuve Sénégal.

En résumé, l'ISRA joue un rôle fondamental dans l'innovation et la modernisation du secteur agricole sénégalais, en apportant des solutions scientifiques aux défis de la production alimentaire, de la gestion des ressources naturelles, et du changement climatique.



Tests variétaux de blé tendre et blé dur dans la station de recherche de l'ISRA à Fanaye, Sénégal

Les structures de financement. Douze (12) structures financières de type banque locale ou Institutions de Microfinance qui appuient le développement de l'agriculture ont été recensées.

Cependant la principale banque est La Banque Agricole du Sénégal (LBA), dédiée au financement du secteur agricole et rural. La LBA offre des crédits destinés à soutenir les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, ainsi que d'autres acteurs du secteur rural. Ces crédits visent à améliorer la productivité, soutenir l'investissement en infrastructures agricoles, et permettre une meilleure gestion des ressources.

Les principales caractéristiques des crédits proposés par La Banque Agricole du Sénégal sont :

- **Le Crédit de production**, destiné à financer les activités agricoles saisonnières (semences, engrais, intrants agricoles, etc.).
- **Le Crédit d'investissement**, pour financer des projets à moyen ou long terme tels que l'achat de matériel agricole (tracteurs, équipements de culture, etc.), la construction d'infrastructures agricoles (serres, systèmes d'irrigation, etc.).
- **Le Crédit de fonds de roulement**, permet de financer les besoins quotidiens des exploitations agricoles, notamment la gestion du cycle de production.
- **Le Crédit pour la transformation, destiné aux** projets de transformation des produits agricoles, comme la fabrication d'aliments, la transformation des cultures, etc.

Les fournisseurs d'intrants. Ils ont la charge de l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles. Les intrants fournis sont, principalement, les semences, les engrais, minéraux comme organiques, les produits phytopharmaceutiques (herbicides, insecticides, fongicides). Ils fournissent également divers petits matériels agricoles et aussi le matériel de traitement phytosanitaire. Ils sont nombreux et sont présents à travers tout le Sénégal.

L'approvisionnement en semence de blé au Sénégal repose jusqu'à ce jour sur l'importation de semences en provenance de pays de la sous-région, notamment le Mali ou bien d'Afrique du Nord, particulièrement, l'Egypte. Le secteur semencier du blé sénégalais commence à se développer et fait l'objet d'un grand intérêt de la part de grands producteurs et agro entreprises, compte tenu du fort potentiel de développement de la filière.

A noter que le gouvernement sénégalais a affiché une volonté de subventionner l'approvisionnement en semences de blé ces dernières années, malgré la difficulté d'approvisionner les producteurs à temps.

Les transporteurs. Les détenteurs de camions pour assurer le transport de la production sont relativement nombreux. Un nombre de mille cent quatre-vingt-six (1 186) a été recensé. Ils pourront désigner un ou deux représentants qui les représenteront au niveau de la filière blé à mettre en place. (Voir tableau en annexe).

4 LES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DU BLE AU SENEGAL

Au Sénégal, les acteurs de la transformation du blé sont organisés en groupements, associations et sociétés industrielles ou minoteries.

A l'échelon le plus bas on trouve **les groupements de femmes, acteurs de la transformation artisanale**. Souvent organisé en Groupement d'Intérêt Economiques (GIE), les groupements de femmes jouent un rôle clé dans la chaîne de valeur du blé à travers :

- La transformation artisanale : production de farine artisanale, de pains et de produits dérivés ;
- L'innovation et l'intégration des céréales locales : incorporation du mil, du maïs et du manioc pour réduire la dépendance au blé importé ;
- La commercialisation locale : vente dans les marchés, boutiques de quartier et supermarchés.

Les femmes regroupées en GIE transforment le blé en divers produits, souvent en intégrant des céréales locales pour innover. C'est le cas avec :

- La farine enrichie, un mélange de farine de blé avec du mil, du maïs ou du fonio pour lui donner plus de valeur nutritive ;
- Le pain local, une production artisanale, vendue aux consommateurs locaux ;
- Les biscuits et pâtisseries, notamment les biscuits, beignets et gâteaux souvent vendus sur les marchés et dans les écoles ;
- Les pâtes locales, une production artisanale de pâtes alimentaires adaptées aux goûts des populations autochtones ;
- Le couscous et la semoule, des mélanges à base de blé et de céréales locales pour une alternative au couscous traditionnel.

De nombreux GIE sont soutenus par des ONG, des coopératives et des programmes gouvernementaux, notamment le Programme d'Autonomisation des Femmes (PAF) et la DER/FJ qui financent des microentreprises féminines. Cependant, malgré leur contribution, les GIE de femmes font face à plusieurs défis parmi lesquels on peut citer :

1. L'accès aux matières premières, particulièrement la dépendance au blé importé et les fluctuations des prix qui rendent difficile la rentabilité de leur activité ;
2. L'accès au financement et aux équipements dont le manque de moulins et de fours adaptés mais, également, les difficultés à accéder aux crédits bancaires ;
3. L'accès au marché, très difficile, face à la concurrence avec les grandes minoteries, d'une part, la grande distribution, d'autre part et ;
4. Enfin, les normes et certification qui imposent des contraintes liées aux exigences sanitaires et aux normes de qualité.

Les Groupements de femmes ont un énorme potentiel pour réduire la dépendance du Sénégal au blé importé et promouvoir l'autosuffisance alimentaire. Une meilleure structuration et un soutien accru leur permettraient de jouer un rôle central dans l'industrie agroalimentaire sénégalaise. A titre d'exemple, on peut citer le Groupement d'Intérêt Économique Sanar Agro (GIE) des femmes de Sanar, une Commune du département de Saint-Louis. Ce GIE est une organisation communautaire qui s'active

dans la transformation et la valorisation des produits agroalimentaires sénégalais, depuis plus de 10 ans. Le GIE est très dynamique bien structuré et dispose d'une autorisation de fabrication et de vente (FRA). Il est composé de 35 personnes dont 27 femmes et 8 hommes (2 permanents et 6 temporaires) que le GIE forme pour assurer la relève.

Grâce à des activités de renforcement des capacités techniques de ses membres, notamment dans le cadre du Programme du PNUD, mis en œuvre en partenariat avec l'ADEPME et l'ISRA, le GIE Sanar Agro a développé sa capacité à produire des aliments de qualité, respectant les normes sanitaires, et à accéder à de nouveaux marchés. Cette dynamique a permis d'améliorer les revenus des membres et de promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans la région de Saint-Louis.



En somme, le GIE des femmes, Sanar Agro, illustre l'importance des organisations communautaires féminines dans le développement économique local, en mettant en avant la transformation agroalimentaire comme levier de croissance et d'autonomisation.

La production et la transformation du blé au Sénégal, notamment dans la région de Saint-Louis, ont récemment connu des avancées significatives, malgré les défis climatiques et une dépendance historique aux importations.

Cependant, dans les autres localités du Sénégal existent d'autres organisations de femmes transformatrices telles que :

- Le GIE FAM (Femmes Actives de Mbao) : Transforme le blé et le mil en farine enrichie.
- Le GIE Suxali Jigéen de Thiès : Produit des biscuits et du pain à base de blé et de céréales locales.
- Le GIE And Taxawu de Kaolack : Spécialisé dans la fabrication de couscous enrichi et de produits dérivés.

Quant aux industries meunières, elles transforment le blé importé, au Sénégal, en produits finis ou semi-finis. Au nombre sept (7), toutes regroupées au sein de l'Association des Meuniers du Sénégal. Elles ont une capacité installée de 3800 tonnes/jour, répartie ainsi qu'il suit :

1. Les Grands Moulins de Dakar (GMD) : leader du marché, contrôlent une grande partie de l'approvisionnement en farine du Sénégal. Avec une capacité installée de **1500 tonnes/jour**, **les GMD détiennent 40% des parts du marché sénégalais de la farine** ;
2. La Nouvelle Minoterie Africaine (NMA SANDERS), avec une capacité installée de **500 tonnes/jour**, **détient 14% des parts du marché de la farine** ;
3. FKS Foods, avec une capacité installée de **500 tonnes/jour**, **détient 18% des parts du marché de la farine** ;
4. Sedima, avec une capacité installée de **500 tonnes/jour**, **détient 10% des parts du marché de la farine** ;

5. Olam Sénégal SA, avec une capacité installée de **500 tonnes/jour**, détient **16% des parts du marché de la farine** ;
6. Baobab dispose d'une capacité installée de **150 tonnes/jour** ;
7. Cheikh Ndiaye Gaïndé dispose d'une capacité installée de **150 tonnes/ jour**.

Ces unités industrielles mettent sur le marché sénégalais, divers produits dérivés du blé, notamment la farine de blé, utilisée par les boulangeries et les pâtisseries, la semoule de blé dure destinée à la production de pâtes alimentaires et le son de blé destiné à l'alimentation animale. En 2023, sur les 897 798 tonnes de blé importé, la farine de blé en constitue les 80%, soit les 718 238 tonnes, le son de blé, les 20%.

Les autres acteurs de la transformation de la filière sont les boulangers, regroupés au sein deux (2) organisations dénommées :

- La Fédération nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS), créée en avril 2006, est l'organisation la plus représentative, présente dans les 14 régions du Sénégal avec plus de 1500 membres, propriétaires de 2521 boulangeries géolocalisées sur toute l'étendue du territoire national.
- Le Regroupement des Boulangers du Sénégal (RBS) est la 2^{ème} organisation qui regroupe une partie des boulangers établis dans le pays.

A noter que, sur les 3800 tonnes/jour de capacité installée, un peu plus de la moitié est utilisée, soit environ 2800 tonnes/jour, laissant une capacité disponible de 1000 tonnes/jour.

5 LE MARCHE DES PRODUITS DERIVES DU BLE

Le marché du pain : au Sénégal, on consomme, en moyenne, 12 millions de baguettes de pain, par jour, fabriquées à partir de la farine de blé tendre importée. En moyenne, chaque sénégalais, parmi les 18 millions d'habitants que compte le pays, consomme l'équivalent de 237 baguettes de pain, par an.

Au total, le secteur de la boulangerie qui regroupe 2600 unités de production dont les 700 sont de type artisanal, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 600 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 914 694 103 euros. Le secteur de la boulangerie emploie près de 100 000 travailleurs, une population qui pourrait être multipliée par deux avec la mise en place des kiosques à pain.

Le marché de la biscuiterie : le marché de la biscuiterie, au Sénégal, est en croissance avec un taux lié, surtout, à la démographie et qui se situe entre 4 et 6%. La plus grosse contrainte observée dans la production du biscuit est celle des intrants, particulièrement, la farine de blé tendre qui est l'intrant de base, représentant les 80% du produit et le sucre blanc cristallisé.

Au cours des dix dernières années, fabriquer des biscuits revenait à perdre de l'argent, à cause du monopole des Grands Moulins de Dakar (GMD). Aujourd'hui, avec l'arrivée des industries comme OLAM, SEDIMA, NMA Sanders dans la production de la farine pâtissière, une guerre des prix s'est installée, entre les industriels, et le prix de la farine pâtissière a connu une baisse de l'ordre de 35%.

Le marché des pâtes alimentaires : au Sénégal, le marché des pâtes courtes, notamment celui des coquillettes, du vermicelle, des torsades et celui du mohamsa, est porteur. A l'inverse, celui des spaghettis, ne l'est pas, en raison des importations sauvages du produit, en dehors des circuits

traditionnels, par les acteurs du secteur informel avec lesquels, il est difficile d'entrer en compétition sur un marché.

Les pâtes alimentaires sont fabriquées à partir de la semoule de blé dur, importée, souvent d'Europe et, particulièrement, de la France et de l'Espagne.

Le marché des pâtes alimentaires dispose d'un fort potentiel de croissance avec des débouchés à l'exportation, importants, dans la sous-région. Un industriel interrogé, envisage d'investir dans une 5^{ème} ligne de production de pâtes courtes destinées, uniquement, au marché malien où la demande a explosé, au cours des derniers mois.

Le marché de la farine de blé : fabriqué à partir des 897 798 tonnes de blé importé, en 2023, des pays, susmentionnés, **le marché sénégalais de la farine de blé est d'environ 718 238 tonnes que se partagent les sept (7) minoteries recensées dont les cinq (5) produisent les 98%, répartis entre la boulangerie (90%), la biscuiterie (5%), les 5% restant sont utilisées par les ménages.** Cependant, on observe au Sénégal, la présence de deux (2) grandes catégories de farine de blé, notamment la farine boulangère et la farine pâtisseries et une sous-catégorie de farine dénommée « farine composée », destinée à la fabrication de bouillons en cube qui intègrent 35% de farine dans sa composition.

Le marché de l'alimentation animale : Outre le marché de la farine de blé, il existe, au Sénégal, celui du son de blé, un sous-produit utilisé dans la production d'aliments pour animaux, essentiellement destinés au bétail et à la volaille. Le marché sénégalais de l'alimentation animale est estimé à 150 000 tonnes pour l'alimentation du bétail et 100 000 tonnes, pour l'alimentation de la volaille, soit un total de 250 000 tonnes.

Ce marché de l'alimentation animale, très rémunérateur, intéresse de plus en plus, l'industrie. On observe, aujourd'hui, trois unités industrielles, sur les sept que compte le pays, qui ont investi ce segment du marché. Il s'agit de NMA Sanders, de SEDIMA et de FKS Food qui ont développé une capacité de production basée sur l'alimentation animale qui offre, d'une part, des débouchés importants à l'exportation dans la sous-région, notamment en Mauritanie, en Guinée Conakry, au Togo, au Bénin et au Niger, d'autre part, sur le marché intérieur où, en plus des privés, l'Etat achète, chaque année pour plus de 87 milliards de francs CFA en aliments de bétail, pour venir en appui aux éleveurs.

Jusqu'en avril 2014, le Sénégal ne comptait quatre (4) meuniers, notamment les Grands Moulins du Sénégal (GMDs), les Moulins Sentenac, FKS et NMA Sanders. **Depuis mai 2014**, on a assisté à l'arrivée de quatre (4) autres meuniers, SEDIMA, OLAM, Baobab et Cheikh Ndiaye Gaïndé, installé à Touba. Cependant, on a enregistré la disparition des Moulins Sentenac qui ont été rachetés par NMA Sanders qui, pour l'instant, utilise les silos de l'entreprise pour stocker ses matières premières.

A titre de rappel, il convient de noter que la capacité installée de l'ensemble des sept (7) unités industrielles est de 3 800 tonnes/jour, tandis que la production avoisine les 2800 tonnes/jour.

Cette sous-utilisation de la capacité installée des unités industrielles a conduit les meuniers à une bataille des prix insoutenable. En effet, malgré le régime de prix homologué instauré par l'Etat du Sénégal, on a vu les prix du sac de 50 kilogrammes de farine de blé, passer au cours d'une même année, entre janvier et avril, de 20 000 FCFA à 18 000 FCFA. Au même moment, le poids et le prix de la baguette standard homologué de pain passait de 210 grammes à 190 grammes avec un prix tombant de 175 FCFA à 150 FCFA, soit une baisse de 11% constatée. Pire, un industriel vendait, le sac de 50 kilogrammes à 13 500 FCFA.

Aujourd'hui, le prix du sac de 50 kilogrammes de farine de blé est de 15 200 FCFA, le poids de la baguette standard de pain est de 190 grammes, son prix, fixé par l'Etat, à 150 FCFA.

Cependant, afin de favoriser l'industrie locale de la farine, l'importation de la farine de blé est frappée d'un droit de douane de 35%, depuis janvier 2015. En revanche, celle-ci est exonérée de la TVA de 18% pendant que la farine fabriquée à partir de la production locale de mil ou de maïs est frappée d'une TVA de 18%. Sur le marché, la farine de blé importée est vendue 300 FCFA tandis que la farine produite à partir du blé sénégalais est mise sur le marché à 600 FCFA, soit le double de celui du produit importé.

A ce propos, il convient de souligner que le Sénégal importe, encore, de la farine de blé. En 2023, on observe que 404 tonnes de farine de blé sont entrées dans le pays, en provenance de la France (51,48%), de l'Inde (21%), de l'Allemagne (17%) et de la Belgique (6%).

6 CONCLUSION

Face à cette situation de dépendance à des importations de blé et de ses produits dérivés, il convient de réfléchir à des solutions hardies pouvant permettre l'émergence, au Sénégal, d'une filière blé compétitive permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire assigné au Programme national blé mis en œuvre à partir de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Pour ce faire, des efforts considérables devront être déployés au plan de la fiscalité intérieure, notamment en exonérant les céréales locales transformées de la TVA, à l'instar de l'exemption des boulangers pour le paiement de la TVA.

Le défi de la mise sur le marché d'une farine prête à l'emploi pour toutes les céréales est primordial. Cependant, il requiert une approche inclusive des acteurs concernés par la production, la transformation et la commercialisation des produits céréaliers locaux dont la farine de blé produite au Sénégal. Aussi, des mesures de soutien plurielles sont-elles urgentes pour l'accompagnement des producteurs locaux, des boulangers par la recherche, le conseil agricole et surtout pour un financement approprié. Ces accompagnements permettraient d'améliorer les performances sur toute la chaîne de production et de transformation mais aussi la qualité pour satisfaire aux exigences des acteurs de la transformation, particulièrement ceux de la boulangerie et de la pâtisserie.

Le secteur privé, notamment les meuniers sont prêts à soutenir les initiatives. **Le secteur privé industriel est intéressé par la production locale de blé.** Un marché est ainsi présent et les producteurs n'auraient pas de problèmes à écouler leurs productions. Cependant, les engagements d'achat du blé local seraient assujettis à la compétitivité et à des exigences de qualité. Rappelant que c'est le rôle de l'État de créer les conditions favorables à la production d'une céréale aussi importante dans la consommation.

Ces acteurs privés sont déjà dans l'appui à la valorisation des céréales locales, par le soutien à la fédération nationale des boulangers pour que les céréales locales puissent être incorporées. Toutefois, ces privés avertissent sur la compétitivité par rapport au blé importé, même si, le contexte actuel permet d'envisager des marges à cause de l'inflation mondiale sur le blé du fait de la crise actuelle.

Enfin, retenons que dans cette Vallée du Fleuve Sénégal, il existe un potentiel de 240 000 hectares de terres irrigables dont les 124 000 hectares sont déjà aménagés pour 52 000 hectares destinés à la riziculture et 72 000 hectares aptes à recevoir d'autres formes de culture dont celle du blé. La zone, en plus de ces ressources hydriques est habitée par une population dotée d'une grande expérience en culture irriguée. Ce qui permet d'affirmer que l'espace est donc disponible pour la culture du blé.

Aujourd'hui, la situation économique du Sénégal impose la mise en œuvre d'un programme permettant de réduire « la dépendance de l'extérieur pour l'approvisionnement du pays en blé », dans la mesure où le contexte mondial est favorable, le matériel végétal est de plus en plus disponible, les conditions climatiques offrent des possibilités et les terres aménageables en culture de blé existent. Par ailleurs, la volonté politique est, également, affichée, puisque la souveraineté alimentaire est au centre de l'Agenda Sénégal Vision 2050.

- - -

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Mr Moustapha SALL, Directeur général de la Boulangerie jaune et de l'Ecole des Métiers de la Farine,
Téléphone : 76 171 74 89

Mr Momath CISSE, Vice-Président Association des Consommateurs du Sénégal (ASCOSEN),
Téléphone : 77 635 94 45

Mr Saliou SECK, Chargé des Partenariat et des Relations extérieures, Membre du Bureau régional de Kaffrine, Fédération Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS), Téléphone : 77 590 65 45

Mr Abdoul Wahab TOURE, Directeur général du Groupe Confluence, Téléphone : 77 637 06 42

Mr Joseph DIAB, chargé de la Communication de la Fédération, Nationale des Boulangers du Sénégal (FNBS), Téléphone : 77 654 41 13

Mme Maïmouna DIOP, responsable du GIE des femmes transformatrices de SANAR- Département de Saint-Louis

Mr Sapan Kumar, Vice-Président Olam-AGRI Sénégal ;

Mr Habib Ndaw, Directeur des Ventes Olam-AGRI Sénégal, Téléphone : 78 639 57 78

Mme Khady Diop, Directrice de la Qualité Olam – AGRI Sénégal

BIBLIOGRAPHIE

- Bulletin d'analyses économiques de l'ISRA –Fiche technique - Novembre 2019
- Etude de marché sur le secteur alimentaire au Sénégal - Ambassade des Pays Bas
- Fiche de formation sur maintenance et production de semences Dr Amadou Tidiane SALL, ISRA - Saint Louis
- Fiche de formation sur les Bonnes Pratiques Agricoles du Blé, Dr Amadou Tidiane SALL, ISRA - Saint Louis
- Article de presse sur « le Blé et le retour de l'Etat» entretien avec le Directeur général de l'AMVS - Ouagadougou
- Article de presse sur le Blé, intitulé «Le Président ne rêve pas»
- Résultat de la Recherche sur la culture du Blé au Sénégal par Dr Amadou Tidiane SALL, ISRA - Saint Louis
- Les exploitations agricoles du type familial au Sénégal - DAPSA – Juillet 2021
- Mémoire de Master professionnel sur les déterminants socio-économiques de l'adoption de la culture du blé dans la Vallée du Fleuve Sénégal, présenté par Madame Aminata DIOP. Université Gaston Berger. Année 2022 - 2023
- Document du Programme national Blé: 2022 - 2025. Direction de l'Agriculture - Avril 2022
- Rapport d'étude du marché sénégalais des céréales et des produits en transit au cours de la période 2019 - 2022 - Mass Céréales al Maghreb Mars 2022
- Statistiques ANSD sur les importations sénégalaises de blé - 2019 - 2023
- Statistiques ANSD sur les pays fournisseurs de blé du Sénégal - 2019 - 2023
- Note d'information de Solagro sur «le blé, limiter la dépendance aux importations » - Avril 2022
- Etat des lieux de la filière céréales locales au Sénégal par Info/Conseils -PAOA - Enda Graf Sahel - GRET - Avril 2006
- [Note de synthèse - Mardi du BAME - Produire du blé est une nécessité, l'incorporation des céréales locales dans la panification est une urgence - ISRA BAME - Mai 2022](#)
- Journal « le Soleil» n° 16427 du mercredi 05 mars 2025